

Questions au Feuilleton

Télécom Canada (Bell)
410 ouest, avenue Laurier
8^e étage
Ottawa (Ontario)
K1P 6H5

Eastern Independent Telecom Ltd. (EIT)
Boîte postale 1509
101, rue Water
Brockville (Ontario)
K6V 5V6

En ce qui concerne les montants des soumissions, il n'est pas dans les habitudes de demander à la Société de fournir ce genre de détail sur son administration interne. La raison de cette coutume est expliquée en détail dans la réponse à la question n° 2530, déposée le 6 novembre 1975. D'autre part, la plupart des soumissionnaires, comme il est normal, ont demandé que les renseignements contenus dans leurs soumissions restent confidentiels.

c) Telecommunications Terminal Systems (TTS).

d) \$4,059,000.

2. a) Oui.

(i) Une demande de proposition a été livrée par messagerie le 20 janvier 1984 demandant la soumission des offres pour le 13 février 1984 à midi. On a cependant donné un avis préalable par téléphone aux neuf fournisseurs potentiels le 17 janvier 1984, ce qui a prolongé la période d'avis de 23 à 26 jours. Cette période de temps a été jugée suffisante.

(ii) En ce qui concerne le nom et la description des fonctions du responsable de Radio-Canada qui a autorisé la date limite, il n'est pas dans les habitudes de demander à la Société des détails sur sa gestion et son administration internes comme les noms et les titres de ceux qui exercent une délégation de pouvoir. La raison de cette coutume est expliquée en détail dans la réponse à la question n° 2530, déposée le 6 novembre 1975. Cependant, des hauts dirigeants des services de l'Ingénierie et des Approvisionnements et Services ont participé à cette prise de décision.

(iii) Oui, une entreprise. Elle n'a pas présenté d'offre, même si un porte-parole avait indiqué verbalement qu'elle allait le faire.

b) Sans objet.

3. Non.

4. Oui. a) Oui. Il y a eu cependant deux conditions prioritaires—le produit devait avoir fait ses preuves et être canadien. b) Le programme a pris fin en mars 1985. c) Non.

5. Oui. a) et b) L'approbation du projet spécial de relance de Radio-Canada a été donnée lors d'une réunion du Conseil du Trésor, le 24 novembre 1983. c) On estime que ce projet a créé 2,117 semaines-personnes d'emploi.

6. Radio-Canada a émis à l'époque une demande d'information sur l'équipement téléphonique mais uniquement à Ottawa. Aucune autre mesure n'a été prise en raison d'autres priorités à financer dans les limites des fonds d'immobilisation.

L'HÔTEL MACDONALD, À EDMONTON (ALB.)

Question n° 513—**M. Rodriguez:**

Les Chemins de fer nationaux du Canada rénovent-ils ou démantèlent-ils une partie de l'hôtel MacDonald, à Edmonton et, dans l'affirmative, a-t-on procédé à

un appel d'offres à ce sujet et a) dans l'affirmative, (i) quand (ii) combien de soumissions a-t-on reçues (iii) à quelles entreprises a-t-on adjudgé des contrats et de combien, b) sinon, comment a-t-on procédé pour choisir les entreprises de construction?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): La direction des Chemins de fer nationaux du Canada nous informe de ce qui suit:

a) Oui. Rénovation de l'hôtel MacDonald. (i) Un appel d'offres a été lancé en août 1985 en vue de l'adjudication du contrat de gestion de ce projet de construction. (ii) Cinq. (iii) La Stuart Olson Construction Ltd est l'adjudicataire.

b) Sans objet.

Démantèlement de la nouvelle aile de l'hôtel MacDonald. (i) La Stuart Olson a lancé un appel d'offres pour le démantèlement de la nouvelle aile en question, dans le cadre de l'Accord de gestion du projet de construction. (ii) Six. (iii) La Stuart Olson a adjudgé le contrat à Arrow Demolition International Inc.

Les Chemins de fer nationaux du Canada ne divulguent pas les détails financiers de ses transactions commerciales avec des personnes ou des firmes assurant des services, parce qu'une telle pratique irait à l'encontre de nos principes et des droits de ceux avec qui nous passons des contrats, car ils s'attendent à ce que nous respections le caractère confidentiel de leurs transactions.

b) Sans objet.

[Français]

M. Lewis: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement; ainsi que de l'amendement de M. Johnston (p. 11006).

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, c'est avec un certain émoi que je participe à ce débat sur encore un autre budget du gouvernement conservateur qui, au lieu de donner au Canada une nouvelle orientation que de si nombreux électeurs ont réclamée en septembre 1984, adopte la même approche bornée et dénuée d'imagination à l'égard de nos problèmes économiques et il s'ensuit que de nombreux Canadiens vont souffrir amèrement de la situation économique dans laquelle nous allons nous trouver. Ce budget me rappelle l'ouvrage bien connu de Farley Mowat, *The Boat that Would't Sink* ou celui de Jimmy Breslin, *The Gang that Couldn't Shoot Straight*.

Ce budget était censé avant tout rétablir la confiance internationale dans notre dollar. Pour la première fois ce ne sont